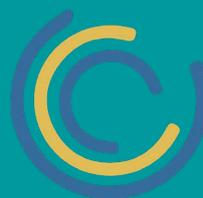


L'INITIATIVE RESPONSABLE DU MOIS DE JANVIER !



Ce mois-ci, nous souhaitons mettre en avant le **Groupe Alten**, spécialiste de la R&D externalisée. Il affiche un niveau de maturité ESG très avancé et homogène, obtenant la note de 81/100 sur la campagne Gaïa 2017.

Alten a effectué des **progrès significatifs en matière de gouvernance** (+14 point depuis l'exercice 2014). Ces derniers tiennent notamment à la mise en place de comités d'audit et de rémunération et à l'amélioration des taux d'indépendance (12,5% en 2014 et 2015 contre 40% en 2016) et de féminisation (37,5% en 2014 et 2015 contre 50% en 2016) du Conseil d'Administration. En outre, le Groupe s'est engagé à l'exercice de pratiques responsables en matière de lobbying. Il intègre les fédérations professionnelles, les associations scientifiques et les institutions publiques à l'identification de ses parties prenantes de façon transparente.

Alten a, par ailleurs, mis en œuvre une politique structurée concernant ses relations avec ses fournisseurs, lui permettant d'obtenir la note maximale sur ce thème en 2017. Dans le processus d'identification des parties prenantes externes, les fournisseurs ont été identifiés comme des acteurs essentiels, au même titre que les actionnaires ou les représentants des salariés. Les rapports entre le Groupe et ses fournisseurs sont définis par la **politique d'achats responsables déployée depuis 2011** et encadrés par une Charte mise à jour régulièrement (en 2013 et 2015). La Charte érige, par exemple, le respect certains critères sociaux et environnementaux (discriminations, lutte contre la corruption, santé-sécurité, réduction de l'empreinte environnementale) comme des obligations pour les fournisseurs. La dernière version mise en ligne (2015) dispose également d'un principe d'amélioration continue, impliquant qu'Alten audite et accompagne ses fournisseurs sur ces enjeux. Finalement, le Groupe fait preuve de transparence et communique sur le délai moyen de paiement des fournisseurs (46 jours calendaires en 2016).

Ce document a un caractère informatif et non contractuel, il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des FCP. Ces informations ne doivent être utilisées qu'en conjonction avec un avis professionnel. A cette fin, votre gérant Talence Gestion reste à votre disposition. Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires y compris les opinions exprimées) vous sont communiquées à titre purement indicatif sur la base de sources dignes de foi à la date d'établissement du document, et peuvent être mises à jour à tout moment sans préavis et ne constituent en aucun cas un conseil juridique ou fiscal. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passés ne sont pas des indicateurs fiables des performances, classements, prix, notations, statistiques et données futurs. Talence Gestion décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son prestataire ou gérant afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents aux fonds présentés et sur leur adéquation avec sa situation personnelle. Tout investissement doit se faire après avoir pris connaissance des risques et frais présentés dans le DICI/prospectus du fonds en vigueur, disponible sur le site internet de la société de gestion. Les fonds Talence Gestion présentés dans ce document sont de droit français, ils relèvent de la directive 2009/65/CE (dite UCITS IV) et sont autorisés à la commercialisation en France, et ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Persons ne bénéficiant pas de garantie et le capital investi peut ne pas être intégralement restitué.